



#### Public concerné

Infirmiers Diplômés d'Etat exerçant une fonction d'infirmier en bloc opératoire depuis une durée au moins égale à un an en équivalent temps plein à la date du 31 décembre 2019 et ayant obtenu une autorisation provisoire par la DREETS, pour exercer une activité d'aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration au cours d'interventions chirurgicales.

Taux de participation : 97% - Taux de satisfaction : 90%

#### Prérequis

Infirmier(e)s remplissant les conditions suivantes :

Infirmiers Diplômés d'Etat ayant obtenu une autorisation provisoire par la DREETS.

Relatif au Décret n°2019-678 du 28 juin 2019 relatif aux conditions de réalisation de certains professionnels en bloc opératoire par les infirmiers et portant report d'entrée en vigueur de dispositions transitoires sur les infirmiers de bloc opératoire.

Relatif au Décret n°2021-97 du 29 janvier 2021 modifiant le décret du 28 juin 2019.

#### Objectifs

Obtenir une validation d'autorisation d'exercice des activités d'aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration au cours d'interventions chirurgicales.

Renforcer les connaissances réglementaires et déontologiques dans le cadre de l'exercice de ces activités.

Mobiliser et renforcer les connaissances en matière d'hygiène hospitalière et de gestion des risques au bloc opératoire.

#### Programme

Conforme aux dispositifs de l'Annexe 3 de l'Arrêté du 31 juillet 2019 relatif à l'organisation d'une épreuve de vérification des connaissances pour la réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers.

#### Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

Méthodes affirmatives sous forme de cours magistraux, méthodes interrogatives sous forme de questionnements structurés, **en classe virtuelle**

- Champ de compétences pour l'infirmier autorisé
- Asepsie progressive et prévention du risque infectieux au bloc opératoire
- Risques patients et professionnels et précautions standards et complémentaires dévolues à l'équipe chirurgicale
- Gestion des risques / Check List / Matériorvigilance
- Méthodologie du protocole
- Principes et risques liés aux activités d'exposition, d'hémostase et d'aspiration

Tests de positionnement pré et post formation.

Pas de modalité d'évaluation conforme aux textes.

#### Tarifs

Les tarifs au-delà du 31/12/2023 sont indicatifs, sous réserve de validation par la DAF dans le cadre du catalogue des tarifs HCL et de la signature de la DG.

Les frais de dossier sont à régler avant le début de la formation pour les financements individuels.

Deux tarifs sont proposés pour les frais pédagogiques : en financement individuel ou en financement par un employeur ou un OPCO. Ils sont à régler après la formation dès réception d'un titre de paiement émis par la Recette des finances des Hospices Civils de Lyon.

#### Calendrier

3 jours de 7 heures à suivre dans leur intégralité

Session 1 : 20, 21 et 22 mars 2024

Session 2 : 29, 30 et 31 mai 2024

Session 3 : 25, 26 et 27 septembre 2024

Session 4 : 27, 28 et 29 novembre 2024

#### Modalités et délais d'accès / Inscription

Bulletin d'inscription en ligne sur le site internet

Pour tout renseignement, adressez-vous au secrétariat

☎ 04.78.86.30.41/61 - Email : [eibo.secret@chu-lyon.fr](mailto:eibo.secret@chu-lyon.fr)

#### Accessibilité aux personnes handicapées

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si besoin spécifique, le signaler au secrétariat.